



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2021/11



Wallonie

Référence SPGE :

S-05381-210902/JLM/FG/JLL/HEL/DES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### MODIFICATION DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE

#### MODIFICATION n°08.59 : COMMUNE DE SERAING – ZONE DE SERVICES PUBLICS ET D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Le demandeur est la **Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)**, demeurant à **avenue de Stassart 14-16 à 5000 Namur**. Le terrain concerné est situé **rue Xhavée - 4101 SERAING (Jemeppe-sur-Meuse)**, et cadastré **SERAING 9e division section B n°s 51 C et 84 B 2**. Le projet consiste en la **demande de modification porte sur une zone de services publics et d'équipements communautaires, située dans la commune de Seraing, actuellement reprise en régime d'assainissement transitoire.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 7 octobre 2021	Le 12 octobre 2021	<p><u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING</p> <p><u>Date de clôture</u> : 26 novembre 2021</p> <p><u>Heure de clôture</u> : 11h45</p>	<p>Par courrier ordinaire : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Par courrier électronique : <a href="mailto:enquete@seraing.be">enquete@seraing.be</a></p>

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu des dispositions du livre 1er du Code de l'Environnement, Partie III, Titre III, est le **Gouvernement Wallon**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-1 à R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de **M. BRUZZESE** - Courriel : [d.bruzzese@seraing.be](mailto:d.bruzzese@seraing.be) - Tél : 04/330.84.37 ou de **M. TODARO** - Courriel : [b.todaro@seraing.be](mailto:b.todaro@seraing.be) – Tél : 04/330.86.92,

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **Société Publique de Gestion de l'Eau** - Courriel : [info@spge.be](mailto:info@spge.be) - Tél : 081/25.19.30 ou auprès de **M. BRIKKO du l'AIDE** – Courriel : [j.brixko@aide.be](mailto:j.brixko@aide.be) – Tél. 0478/66.98.15.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 6 octobre 2021.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,



B. ADAM

F. BEKAERT